

V. Documents Officiels

1. Réduction des horaires de l'Enseignement Secondaire

Arrêté du 20 juillet 1921. — Extraits.
(Bull. Adm. n° 2475, 15 août 1921, p. 262)

ARTICLE PREMIER. — Les réductions indiquées ci-après sont apportées aux horaires obligatoires des classes de quatrième, troisième, seconde, première et mathématiques :

.....		
Classe de Troisième B	Mathém. et Dessin géom....	1/2 h.
Classe de Seconde C ou D	Mathématiques	1/2 h.
—	Dessin graphique	1 h.
Classe de Première C ou D	Mathématiques	1/2 h.
—	Dessin graphique	1 h.
Classe de Mathématiques A ou B	Mathématiques	1/2 h.

ART. 2. — Le présent arrêté sera appliqué à partir de la rentrée d'octobre 1921.

*Circulaire du 23 juillet 1921 aux Recteurs.
(Bull. Adm. n° 2475, 15 août 1921, p. 263)*

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique aura à se prononcer dans sa prochaine session sur un certain nombre de questions relatives à la réforme de l'enseignement secondaire. Parmi ces questions, il en est une sur laquelle la même Assemblée a déjà été appelée à donner son avis.

Il a paru, en effet, qu'il n'était pas possible d'attendre qu'un plan de réorganisation générale de l'enseignement secondaire fût discuté et arrêté pour apporter aux horaires de certaines classes des allègements réclamés par les familles et qui répondent d'ailleurs à une véritable nécessité.

La loi récemment votée par le Parlement sur l'éducation physique imposera, en effet, à l'Université, lorsqu'elle recevra son plein effet, l'obligation de restreindre dans les lycées et collèges le temps consacré jusqu'ici au travail intellectuel pour faire place, dans la mesure correspondante, aux exercices physiques.

C'est pourquoi, sans préjuger les solutions qui interviendront ultérieurement, l'Inspection générale d'abord, puis le Conseil supérieur de l'Instruction publique dans sa dernière session, ont étudié les réductions qui, dès la prochaine rentrée des classes, pourraient être apportées, avec les modifications de programmes qu'elles comportent, aux horaires du 1^{er} et du 2^e cycles. Leurs propositions ont été sanctionnées par l'arrêté du 21 juillet courant, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire accompagné d'instructions sommaires pour servir de guide au personnel chargé d'en assurer l'application. Je vous prie de vouloir bien porter d'urgence ces documents à la connaissance des chefs d'établissements d'enseignement secondaire de garçons de votre ressort en les invitant à prendre les dispositions nécessaires pour que les modifications au plan d'études ainsi décidées à titre provisoire entrent en vigueur au mois d'octobre prochain comme préface à la refonte des programmes actuellement à l'étude.

*Instructions relatives à l'application de l'arrêté du 20 juillet. — Extraits
(Bull. Adm., n° 2475, 15 août 1921, p. 264)*

MATHÉMATIQUES

Cinquième A. — On remplacera les « problèmes simples conduisant à des équations du premier degré » par « problèmes simples conduisant à une équation du premier degré ».

Conseils généraux. — « En expliquant le système métrique, les questions d'intérêt, etc., le professeur commencera à habituer les élèves à l'usage des lettres et des formules simples.

« La mise en équation d'un problème simple et la résolution de l'équation obtenue devront toujours être faites au point de vue concret. »

Quatrième A. — Au lieu de :

« Usage de la règle, de l'équerre, du compas et du rapporteur. Ligne droite et plans. Angles, Triangles, triangle isocèle... »

On lira :

« Ligne droite et plan. Usage de la règle et du compas. Angles. Usage du rapporteur et de l'équerre. Triangles, triangle isocèle... »

Troisième A. — On supprimera en géométrie :

« ...définition des figures homothétiques. »

Cinquième B. — Le programme de géométrie est le même qu'en quatrième A avec l'addition suivante : « Exécution, avec les instruments, des constructions expliquées dans le cours de géométrie. Problèmes et exercices simples se rapportant au cours de géométrie ; exécution graphique de la solution trouvée. »

En note : « Le dessin géométrique étant regardé comme une application des connaissances acquises dans le cours de géométrie, il est inutile d'y consacrer une heure particulière chaque semaine. Quelques séances suffiront au professeur de mathématiques pour initier les élèves au maniement des instruments. Les exercices de dessin géométrique seront ensuite proposés comme devoirs. »

Quatrième B. — Le programme de géométrie est le même qu'en Troisième A avec l'addition suivante : « Exécution, avec les instruments, des constructions expliquées dans le cours de géométrie. Problèmes et exercices simples se rapportant également au cours de géométrie ; exécution graphique de la solution trouvée. »

En note : « Quelques séances suffiront au professeur de mathématiques pour rappeler aux élèves le maniement des instruments. Les exercices de dessin géométrique seront ensuite proposés comme devoirs. »

Troisième B. — On réduit à une 1/2 heure par semaine l'horaire du dessin géométrique, qui est confié au professeur de mathématiques. On pourra, par exemple, faire une séance d'une heure tous les quinze jours. Le programme correspondant est ainsi constitué :

« Dessins géométriques dans lesquels entreront des lignes droites et des cercles, empruntés à des motifs de décorations de surfaces planes ; parqueteries, dallages, mosaïques, vitraux ; lavis à l'encre de Chine et à la couleur de quelques-uns de ces dessins. »

Seconde C ou D. — L'horaire des mathématiques est réduit à quatre heures et celui du dessin géométrique à une heure.

Au cours des séances de dessin géométrique, le professeur de mathématiques fera exécuter des constructions graphiques relatives au cours de géométrie et des dessins analogues à ceux qui ont été indiqués au programme de Troisième B, avec lavis à l'encre de Chine et à la couleur. Des collections de ces dessins seront conservées.

Première C ou D. — L'horaire des mathématiques est réduit à quatre heures et demie et celui du dessin géométrique à une heure.

Au cours des séances de dessin géométrique, le professeur de mathématiques fera exécuter des relevés avec cotes et représentation géométrale, en trait, à une échelle déterminée, de solides géométriques et d'objets très simples et quelques épures illustrant le cours de géométrie descriptive. Des collections de ces dessins et de ces épures seront conservées.

Classe de Mathématiques A ou B. — L'horaire des mathématiques est réduit à sept heures et demie.

L'heure de dessin géométrique, confiée au professeur de mathématiques, sera consacrée à des croquis à main levée avec cotes et à la représentation géométrale, en trait, d'objets usuels et à des épures illustrant le cours de géométrie descriptive. Des collections de dessin et d'épures seront conservées.